

SAISINE



DECISION MODIFICATIVE
N°2 POUR L'ANNEE 2024

Adopté en séance plénière
du 7 novembre 2024

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

Finances

La décision modificative n°2 (DM2) ajuste, en dépenses et en recettes, à hauteur de - 136,9 M€, les prévisions budgétaires pour l'année 2024. Cela permet une réduction de l'emprunt d'équilibre prévisionnel de 55 418 €. Le budget total pour l'exercice 2024 s'élève ainsi à plus de 4,4 Md€ (2,5 Md€ en fonctionnement et 1,9 Md€ en investissement).

Toutefois, si l'on retranche les annulations de recettes et de dépenses liées principalement à l'allongement des délais et des prévisions d'exécution pour les programmes européens (environ 48 M€ en fonctionnement et 98 M€ en investissement), on constate la faible ampleur de la DM2. **Le CESER souhaite souligner, dans ce cadre, la précision des prévisions et du pilotage financier de la collectivité régionale.**

Mobilités

Le CESER constate que le cap annoncé en faveur des investissements à destination des mobilités est « sanctuarisé ».

Il s'interroge sur l'origine de l'augmentation des recettes de fonctionnement dans le cadre du conventionnement TER avec + 11,2 M€ et se demande s'il s'agit d'une augmentation liée au conventionnement et/ou à l'augmentation de la billettique et du nombre de voyageurs utilisant le TER.

Formations

La Région a ajusté ses prévisions pour tenir compte des réalisations effectives et des décalages dans l'échéancier de certaines recettes liées au PACTE. Cela se traduit par une réduction de 27,3 M€ pour le secteur de la jeunesse, de l'emploi et de la formation. **Le CESER renouvelle sa demande de transmission des bilans du PACTE afin de comprendre les raisons de cette réduction.**

La prévision de versement de France Compétences, initialement basée sur les montants des années précédentes (12,7 M€) a été revue à la baisse en raison d'une réduction nationale de 50 M€. La Région Grand Est a ainsi reçu 8,1 M€, soit une diminution de 4,6 M€ de recettes.

La réduction soudaine et unilatérale des subventions aux CFA met en péril de nombreux projets essentiels, en particulier en cours d'année budgétaire. **Pour le CESER, il est impératif que les décisions budgétaires impactant l'apprentissage soient prises en concertation avec les Régions, afin de préserver la continuité et la qualité de l'offre de formation professionnelle.**

Le CESER, à l'image des Présidents des Régions, appelle à restaurer ces fonds pour conserver un cadre de financement stable et prévisible garantissant un apprentissage de qualité. Le CESER attire l'attention sur le principe de ne pas confondre l'indispensable service de la formation d'aujourd'hui pour l'économie de demain avec les réductions financières immédiates.

Les fonds européens initialement prévus pour le programme d'investissement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) d'Épinal et pour le plan « Lycées verts » sont diminués à cause de retards dans la perception des financements (- 2,7M€). **Le CESER demande à connaître les raisons et les impacts de ce retard.**

Concernant la priorité « Jeunesse, emploi, formation », le CESER constate que les réductions de crédits de paiement d'investissement sont de l'ordre de 14 M€, ces ajustements sont réalisés en fonction de l'avancement des projets. **Le CESER demande des explications sur les projets concernés par cette réduction :**

- 8M€ pour la transition énergétique des lycées,
- 4M€ pour les CFA ;
- 1M€ pour les établissements de formation du sanitaire et social ;
- 1M€ pour le programme pour la mobilité des apprenants (Pass mobilités, un Véhicule pour l'Emploi). **Le CESER rappelle sa préconisation pour renforcer une mobilité au service de l'orientation et de la formation des jeunes.**



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00